

Une nouvelle formule avec un tirage par semaine!

Inscrivez-vous dès maintenant!
Billets en vente jusqu'au 31 mars 2020 | Billet: 100\$

514 890-8368 | evenement@fondationduchum.com fondationduchum.com/chum-groupe-voyages



TIRAGES DES CRÉDITS VOYAGE

Les tirages auront lieu à 11 h 30 devant le bureau satellite de la Fondation, D01.5003, au CHUM (1051, rue Sanguinet, Montréal) aux dates suivantes:

- Les 8, 15, 22 et 29 avril 2020
- Les 6, 13, 20 et 27 mai 2020
- Les 3, 10, 17, 23 et 30 juin 2020
- Les 8, 15, 22 et 29 juillet 2020
- Les 5, 12, 19 et 26 août 2020
- Les 2, 9, 16, 23 et
 30 septembre 2020
- Les 7, 14, 21 et 28 octobre 2020
- Les 4, 11, 18 et 25 novembre 2020
 Les 2 et 9 décembre 2020

Toute participation implique la diffusion du nom des gagnants. Pour connaître le nom des gagnants, visitez le site **fondationduchum.com** ou composez le **514 890-8000 poste 35695.**

Les personnes gagnantes recevront une lettre d'attestation de la Fondation du CHUM. Cette attestation leur permettra de réclamer leur crédit voyage auprès de l'organisateur du voyage.

Fondation du CHUM 465, rue McGill, 8° étage Montréal QC H2Y 2H1

RÈGLEMENTS

Tous les profits de cette activité sont versés à la Fondation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

Billets de tirage

Pour l'année 2020, la Fondation du CHUM émet un maximum de 2 800 billets de tirage, numérotés de 0001 à 2 800. Les billets, au coût de 100 \$ chacun, seront mis en vente du 16 janvier 2020 au 31 mars 2020 inclusivement via un formulaire d'achat en ligne sur le site internet de la Fondation du CHUM.

La participation au CHUM - Groupe Voyages 2020 est réservée aux personnes âgées de 18 ans et plus.

Aucun achat de billet pour le CHUM – Groupe Voyages 2020 ne peut être annulé, ni remboursé et ne donne droit à aucun reçu d'impôt.

Description des prix

La valeur totale des crédits voyage est de 130 000\$ et chaque billet permet de participer à quarante-quatre tirages répartis comme suit:

- un crédit voyage de 2 500 \$ chacun les 15, 22 et 29 avril 2020, les 6, 13, 20 et 27 mai 2020, les 3, 10, 17, 23 et 30 juin 2020, les 8, 15, 22 et 29 juillet 2020, les 5, 12, 19 et 26 août 2020, les 2, 9, 16, 23 et 30 septembre 2020, les 7, 14, 21 et 28 octobre 2020, les 4, 11, 18 et 25 novembre 2020 et le 2 décembre 2020:
- deux crédits voyage de 2 500 \$ chacun le 8 avril 2020 et le 9 décembre 2020;
- un crédit voyage de 7 500\$ chacun le 8 avril 2020 et le 9 décembre 2020;

un crédit voyage de 5 000 \$ chacun le 8 avril 2020,
 le 23 juin 2020, le 2 septembre 2020 et le 9 décembre 2020.

La valeur de chaque crédit voyage est valable pour un an à compter de la date de tirage et la réclamation des lots doit se faire dans les 12 mois suivants la date du tirage. Le billet gagnant de chaque tirage demeure admissible aux tirages subséquents.

Conditions pour les voyages

Les voyages sont organisés et fournis par l'agence de Voyages Jean-Pierre Inc. Les crédits voyage sont valables pour un an à compter de la date du tirage. La personne gagnante peut appliquer la totalité de la somme gagnée en crédit voyage applicable sur un forfait (vol et portion terrestre incluant réservation d'hôtel et location de voiture) ou vol seulement. Si le coût est inférieur au crédit voyage gagné, la différence ne sera pas remboursée. Le crédit doit être utilisé pour un maximum de 3 transactions à l'intérieur d'un même voyage (exemple: réservation de billets d'avion, d'hôtel et location de voiture). Il n'y a aucune période de restriction pour l'utilisation du crédit voyage. Il peut être utilisé en tout temps, même durant la période des fêtes et la semaine de relâche.

Voyages Jean-Pierre Inc.

51-7350, boulevard Taschereau Brossard QC J4W 1M9 450 671-6654 | voyagesjeanpierre.com

Si la personne gagnante est dans l'impossibilité de voyager, la Fondation du CHUM peut lui remettre une somme d'argent équivalente à 80 % de la valeur du crédit voyage.

Le crédit voyage peut être transféré à quelqu'un d'autre, au choix de la personne gagnante. Cependant, ce changement devra être attesté par une lettre de la Fondation du CHUM à l'agence de Voyages Jean-Pierre Inc. avant que celle-ci ne s'engage dans les procédures de réservation.

Mode de paiement

Le paiement du billet de tirage devra être réglé en intégralité par chèque (à l'ordre de la Fondation du CHUM, et inscrire en mémo CHUM - Groupe Voyages 2020) ou par carte de crédit. Les employés du CHUM peuvent payer leur billet de tirage en optant pour la retenue salariale sur 19 paies consécutives. Un montant de 10\$ sera prélevé sur la paie du 23 avril 2020 et un montant de 5\$ sera retenu à chaque paie, du 7 mai 2020 au 31 décembre 2020 inclusivement. Pour les employés sur appel seulement, le paiement du billet devra être réglé en intégralité par chèque (à l'ordre de la Fondation du CHUM, et inscrire en mémo CHUM - Groupe Voyages 2020) ou par carte de crédit. En cas de cessation d'emploi, de congé de maladie, de maternité ou sans solde, le service de paie s'assure que le solde impayé soit prélevé en totalité sur le dernier chèque de paie.

Numéro de licence RACJ: 430377-1



à la Fondation du CHUM

514 890-8332 info@santevoyage.com santevoyage.com

1029, rue Saint-Denis, 4º étage Montréal QC H2X 3H9

